

Séance du jeudi 17 novembre 2022

Date de la convocation : jeudi 10 novembre 2022

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 37

Présents votants : Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Jean-Pol BUVIGNIER, Patrice CHARTON, Sabrina DEJEAN, Hervé FABRE, David GABRIEL, Marie-Cécile GEORGE, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Nathalie PHILIPPOT, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Régis SOLTISIAK, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE

**Présents non votants :
4**

Représentés : 6

Représentés : Jean-Louis ADRIAN, Cédric GARAT, Clarisse JACQUET, Gérard L'HUILLIER, Lidwine LINARD, Anne RAMAND

Votants : 39

Excusés : Didier CHASSEIGNE, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Frédéric ERNST, Clément FEVEZ, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Chantal JEANSON LAMBERT, Raymond LECLERC, Marc NICOLAS

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Robert BRENEUR, Cyril CHARLES, Sophie CHARRIOT, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULOY, Viviane DOLIZY, Sylvain FOURES, Hervé GAND, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Julien GUYOT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Françoise KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Nicolas MAURER, Pascal MICHEL, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Cédric POLMARD, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Michel VARNUSSON, Francis WITZ, Yannick PEZET

Secrétaire de séance : Christian WEISS

DE_2022_084 - Objet : Autorisation de signer la convention avec l'ACT pour la mise en œuvre de la boucle de randonnée « Argonne-Meuse TGV-Vent des Forêts »

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/11/2022 055-200066140-20221117-DE_2022_084-DE

Vu le CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne,

Dans le cadre de sa compétence en matière de promotion du tourisme, la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne poursuit ses actions de mise en valeur de son territoire à travers les réseaux de sentiers de randonnées.

Un nouveau projet de création d'une boucle de randonnée qui permettrait de rejoindre l'Argonne (GR 14) au Vent des Forêts en passant par la Gare Meuse TGV pour un total de 95 km est en réflexion.

L'association Argonne Club Triaucourt (ACT) qui œuvre déjà sur les sentiers de Beaulieu en Argonne a une expertise du territoire et des éléments à mettre en avant pour ce type de projet.

Il est proposé de conventionner avec l'ACT pour les différentes étapes de mise en œuvre de ce projet :

A/ Le projet de boucle de randonnées à dimension touristique devra comprendre :

- 1- Matérialisation du type de chemin emprunté
- 2- Travaux éventuels à réaliser
- 3- Indication des éventuels poteaux directionnels et autres bornes
- 4- Indication éventuelle de passages qui pourraient être problématiques en termes de réglementation
- 5- Eléments de patrimoine naturel et architectural remarquables sur le circuit
- 6- Indications d'informations pratiques pour le randonneur : tables de pique-nique, points d'eau... et proposition d'aménagements supplémentaires
- 7- Indication des possibilités de connexion entre les circuits eux-mêmes et/ou avec tous types de circuits situés à l'extérieur du territoire.

B/ Comptabilisation du nombre de plaquettes de signalétique nécessaire pour le balisage des circuits

C/ Pose du balisage

D/ Entretien du circuit : une convention spécifique sera réalisée sur la base du tarif des circuits actuels soit 15 € / km

Il vous est proposé dans le cadre de cette convention de verser à l'ACT :

95km X 15 € = 1 425 € pour la partie A et B

95km X 15 € = 1 425 € pour la partie C

Seront ajoutés les frais kilométriques liés aux réunions.

Le versement de la subvention s'effectuera en deux temps :

- A l'issue de la réalisation des phases A et B sur présentation des éléments cartographiques
- A l'issue de la phase C (seront inclus également les frais kilométriques liés aux réunions)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention de création de la boucle Argonne-Meuse TGV-Vent des Forêts,
- Autorise la Présidente à signer la convention avec l'ACT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 23 novembre 2022
et publié ou notifié
le 23 novembre 2022

La Présidente,
Madame AUBRY Martine